

Droit de la presse

La liberté d'expression et ses abus, dans un nouveau Précis Dalloz, par Evan Raschel, Professeur à l'École de droit de l'Université Clermont Auvergne

Injures et diffamations, atteintes à la vie privée et à la présomption d'innocence, discours de haine, fausses informations, révélation de certaines informations confidentielles... le droit de la presse est institué pour prévenir, réguler voire sanctionner ces abus de la liberté d'expression.

Défini comme le droit applicable à la publication de messages ou d'images contenant une information ou une opinion, le droit de la presse est construit autour de ces interrogations simples : la personne avait-elle le droit de tenir ces propos ? Dans le cas contraire, quelles sanctions encourt-elle ? Au terme de quelle procédure sont-elles prononcées ? Le cas échéant, quels autres acteurs de la presse et de l'édition, de l'audiovisuel et du numérique peuvent être également poursuivis ?

Il en résulte un contentieux judiciaire majeur – pénal mais aussi civil – fondé notamment sur la célèbre loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, auquel s'ajoute le droit administratif qui occupe une place croissante.

Le présent ouvrage a vocation à analyser de manière pédagogique, à comparer et à rassembler ces matières généralement éparses, sous un angle tout à la fois théorique et pratique. En cela, il s'adresse aux universitaires et étudiants comme aux praticiens du droit de la presse, qu'ils découvrent la matière ou en soient des connaisseurs expérimentés. Son plan et sa rédaction ont été conçus afin de leur offrir des informations claires, immédiatement accessibles et actualisées.

Découvrez le sommaire sur la boutique Dalloz